

**Le salaire minimum : des augmentations
progressives s'imposent**



Mémoire à l'intention

des membres de la Commission du salaire minimum

Préparé par

**Le Front Commun du Nouveau-Brunswick
pour la justice sociale inc.**

Personnes-contacts :

**Jean-Claude Basque, coordonnateur provincial - 854-2745
Aurée Cormier, membre du Conseil provincial - 204-1134**

Le 17 août 2011

Résumé

Le Front commun pour la justice sociale reconnaît que la Loi sur les normes d'emploi et la Commission du salaire minimum ont la tâche importante de voir à la création de bonnes conditions de travail pour les hommes et les femmes non-syndiqués Nouveau-Brunswick (NB).

Malheureusement, à partir de 2003 jusqu'à maintenant, la réalité veut que les tendances en fait de salaire minimum aient été défavorables aux travailleurs. En effet, depuis les neuf dernières années, notre province accuse du retard par rapport à la moyenne des provinces atlantiques en ce qui concerne le salaire minimum. Nous avons maintenant la possibilité de corriger cette lacune en l'augmentant à 10 \$ l'heure le 1er septembre 2011, tel que cela avait été prévu.

La majorité des travailleurs employés au salaire minimum, 17 000 en tout, sont des femmes. Contrairement à la perception du public, 60% de ces travailleurs sont des adultes âgés de 20 ans et plus. Au taux actuel de 9,50 \$ l'heure, ils gagnent annuellement 16 087 \$ pour 37,5 heures de travail par semaine. Le salaire minimum qu'ils touchent est nettement inférieur au revenu moyen de la population active au NB, la moyenne étant de 37 200 \$ par année. De nombreux ménages sont au-dessous du seuil de pauvreté quand ils travaillent au salaire minimum. C'est certainement le cas des travailleurs à temps partiel, des parents seuls ayant un ou plusieurs enfants, ainsi que des familles biparentales n'ayant qu'un seul gagne-pain. Il est possible d'obtenir plus de détails à ce sujet en consultant notre mémoire.

La pression pour retarder la hausse du salaire minimum, prévue à 10 \$ l'heure, provient principalement des propriétaires de petites et moyennes entreprises. Deux secteurs sont surtout en cause, l'hébergement les services alimentaires et puis, le commerce au détail. Nous voulons sensibiliser les membres de la Commission du salaire minimum au fait que les travailleurs œuvrant dans ces domaines gagnent des salaires absolument trop faibles. Comme l'indique notre mémoire, le chèque de paie hebdomadaire moyen d'un employé des services d'hébergement et des services alimentaires ne s'élevait qu'à 320 \$ en 2010.

Les propriétaires de petites et moyennes entreprises arguent qu'un salaire minimum plus élevé entraînera des pertes d'emplois. Les chiffres que nous présentons dans notre mémoire remettent certainement en cause cette affirmation. C'est vrai qu'il y a eu récemment de nombreuses pertes d'emploi dans l'hébergement et les services alimentaires. En effet, on est passé de 24 000 en 2006 à 20 800 en 2010, mais de nombreux facteurs à part l'augmentation du salaire minimum sont à l'origine de cette baisse du nombre d'emploi. Premièrement, notre industrie du tourisme a subi un déclin important et nous en faisons état dans notre mémoire. Nous traitons aussi de la crise économique de 2008 qui a laissé des milliers de Néo-Brunswickois avec beaucoup moins d'argent dans leurs poches pour manger au restaurant, voyager, s'acheter des biens et services, etc. Finalement, des milliers d'emplois bien rémunérés ont été perdus dans l'industrie forestière, ce qui a aussi eu un impact négatif sur les demandes d'hébergement ainsi que sur l'industrie des services alimentaires.

Le rôle du gouvernement du NB est de gérer la richesse de la province dans l'intérêt du bien commun. Les propriétaires des petites et moyennes entreprises bénéficient déjà de nombreux avantages de la part du gouvernement. En 2012, leur niveau d'imposition baissera à 4,5%, le gouvernement leur promettant même de le diminuer à 2,5% au cours de son mandat actuel. Les propriétaires des petites et moyennes entreprises tirent aussi de nombreux avantages financiers à comparer aux citoyens ordinaires. Plusieurs peuvent déduire de leur revenu imposable des dépenses comme un bureau à domicile, une partie de leur facture d'électricité, leurs frais de déplacement, etc. Ils se font également rembourser en entier la TPS qu'ils paient. Ils devraient donc être en mesure de payer leurs employés un salaire minimum adéquat. **Le Front commun pour la justice sociale recommande fortement que la date de l'augmentation prévue à 10 \$ l'heure soit maintenue telle quelle.**

1. Introduction

La Loi sur les normes d'emploi ainsi que la Commission du salaire minimum du NB sont importantes pour le bon fonctionnement de notre société en ce sens qu'elles établissent des normes pour tous les secteurs d'emploi. Elles font en sorte que les employés accèdent à un salaire de base et créent des normes spécifiques pour les emplois où, souvent, les syndicats n'existent pas.

Les travailleurs doivent pouvoir compter sur un salaire minimum approprié pour pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux et être actifs économiquement. Le salaire minimum a le pouvoir d'améliorer le niveau de vie et de réduire l'écart de revenu entre les riches et les pauvres. Plusieurs femmes qui sont sur le marché du travail comptent sur l'augmentation du salaire minimum pour se sortir de la pauvreté. Un salaire minimum suffisant a pour effet de réduire le taux de pauvreté dans la province. Il a aussi pour conséquence d'augmenter la satisfaction chez les travailleurs. Quand les revenus gagnés s'accroissent, il y a plus d'égalité et les travailleurs ont un plus grand pouvoir d'achat, ce qui se traduit par une croissance économique.

Nous traiterons dans ce mémoire de sujets liés à l'évolution du salaire minimum au NB et de sa relation avec le seuil de faible revenu tel qu'établi par Statistique Canada. Une partie du mémoire traitera des travailleurs de l'hébergement et des services alimentaires ainsi que du commerce au détail. Finalement, nous scruterons en détails les arguments que présentent les propriétaires de petites entreprises qui s'opposent à une hausse constante du salaire minimum.

2. Tendances au point de vue du salaire minimum au NB

Au cours des 10 dernières années, les travailleurs au salaire minimum du Nouveau-Brunswick n'ont pas réussi aussi bien que ceux des autres provinces canadiennes, en particulier dans la région de l'Atlantique. Le tableau 1 est explicite.

Tableau 1. Salaire minimum en Atlantique 2000 and 2011¹

(Deux numéros dans une même cellule indiquent deux augmentations la même année)

Province	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
NB	5,90	6,00	6,00	6,20	6,30	6,50 6,70	7,00 7,25	7,75	8,00 8,25	8,50 9,00	9,50
TNL	5,50	5,75 6,00	6,00	6,00	6,25	6,50 6,75	7,00 7,50	8,00	8,50 9,00	9,50 10,00	10,00
NE	5,80	6,00	6,25	6,50	6,80	7,15	7,60	8,10	8,60	9,20 9,65	9,65
IPE	5,80	6,00	6,25	6,50	6,80	7,15	7,50	7,75 8,00	8,20 8,40	8,70 9,00	9,30 9,60
Moyenne atlantique	5,75	6,00	6,13	6,30	6,54	6,94	7,46	7,96	8,56	9,41	9,69
Moyenne Atl. moins celle du NB	+0,15	0,00	-0,13	-0,10	-0,24	-0,24	-0,21	-0,21	-0,31	-0,41	-0,19

Notre province a débuté le XXI^e siècle en position de force, mais en 2002, notre salaire minimum a stagné. Entre 2003 et 2011, il a été bien au-dessous de la moyenne pour les quatre provinces atlantiques. La différence pour les travailleurs du NB variait de 0,10 \$ à 0,41 \$ l'heure en moins. Par conséquent, une augmentation sensible du salaire minimum s'impose si la province souhaite se

¹ Source: Human Resources and Skills Development Canada. Hourly Minimum Wage in Canada for adult workers.

situer dans la moyenne atlantique.

En novembre 2009, un groupe de 50 individus du NB ont officiellement adopté le Plan du Nouveau-Brunswick pour l'inclusion économique et sociale. Tant le Parti libéral que le Parti conservateur étaient à la table lorsque ce plan a été accepté. Il vise, comme objectif global, à réduire la pauvreté de 25% en 2015. Une des actions prioritaires du Plan de réduction de la pauvreté consistait justement à «augmenter le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique au 1er septembre 2011, puis tenir compte de l'inflation chaque année par la suite.» **Cet objectif a été placé en priorité, car il était clair aux yeux de tous qu'un salaire minimum décent permettrait à bien des citoyens du NB de les sortir de la pauvreté.**

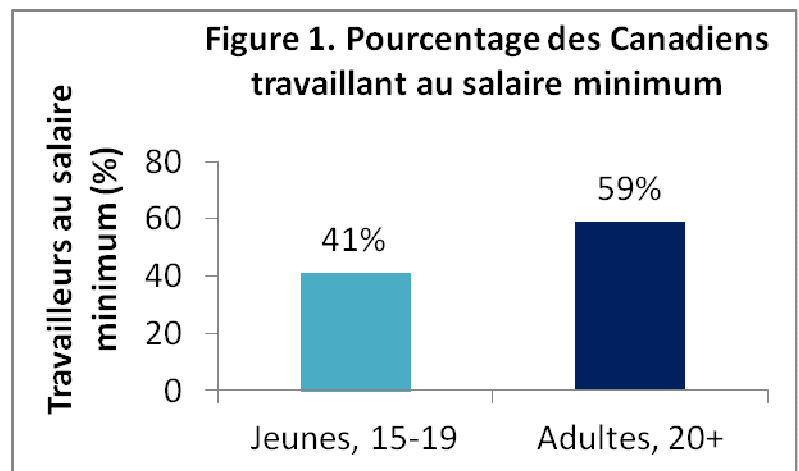
Le 20 juillet 2011, Martine Couloombe, ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, émettait un communiqué de presse indiquant que la hausse prévue de 0,50 \$ au salaire minimum pour septembre 2011 serait reportée à avril 2012. Il s'agissait de sa réponse aux doléances des petites et moyennes entreprises à l'effet qu'elles n'avaient pas eu le temps de s'adapter aux récentes augmentations. En fait, le secteur des petites entreprises en avait pris connaissance, comme tout le monde d'ailleurs, au moment où il fut annoncé, en novembre 2009, (il y a 20 mois) que le salaire minimum augmenterait en septembre 2011.

Si le gouvernement du NB maintient toujours sa décision de retarder l'augmentation du salaire minimum jusqu'en avril 2012, cela signifie que les travailleurs du NB auront touché un salaire minimum moindre que la moyenne atlantique pendant neuf ans.

3. Travailleurs au salaire minimum: sexe, âge et comparaison du niveau de revenu

En 2009, environ 17 000 travailleurs au NB étaient payés au salaire minimum². Au Canada, le ratio hommes-femmes chez les travailleurs au salaire minimum est de 60% pour les femmes à comparer à 40 % pour les hommes³. On peut supposer que la proportion est relativement semblable au NB. Par ailleurs, de nombreux travailleurs au salaire minimum sont en fait des travailleurs à temps partiel. En 2009, il y avait 57 400 Néo-Brunswickois qui travaillaient à temps partiel⁴. En termes de répartition par sexe, il y avait au Nouveau-Brunswick, 39 500 femmes, comparativement à 17 900 hommes. Par conséquent, les travailleurs au salaire minimum au NB sont surtout des femmes.

On tient pour acquis généralement que ce sont seulement les jeunes qui travaillent au salaire minimum. C'est une idée fautive. Comme la figure 1 le démontre, 59% des Canadiens qui



² Human Resources and Skills Development Canada. Hourly Minimum Wage in Canada for adult workers

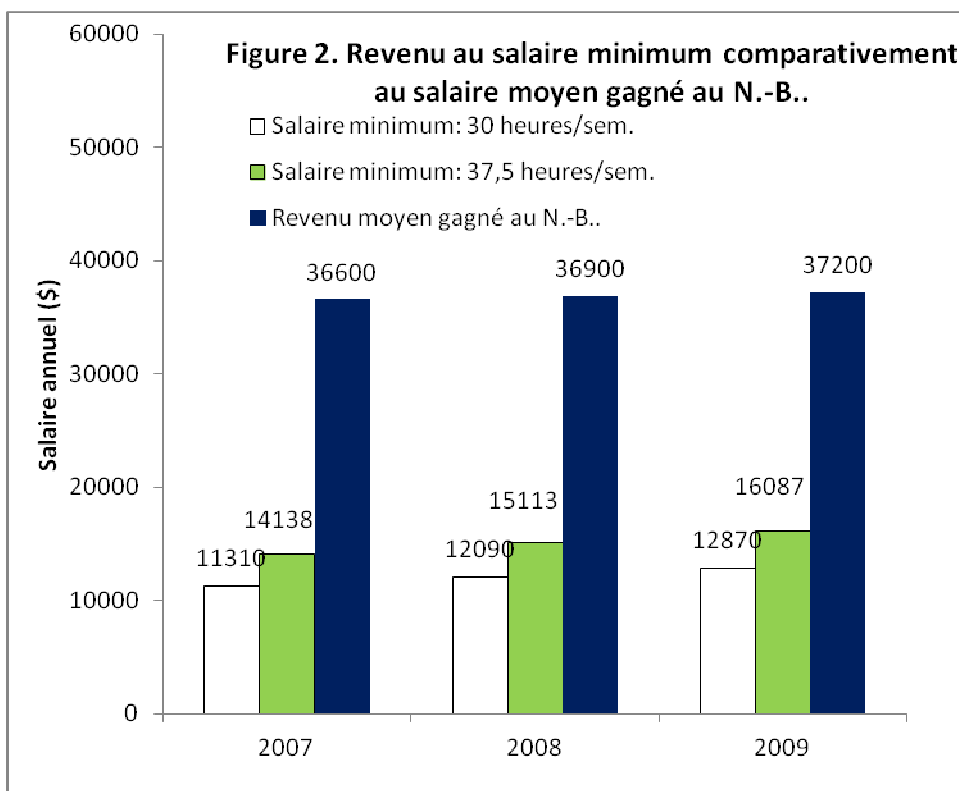
³ Conseil consultative sur la condition de la femme – Rapport d'étape 2010, p. 62.

⁴ Conseil consultative sur la condition de la femme – Rapport d'étape 2010, p. 51

gagnent le salaire minimum sont âgés de plus de 20 ans⁵. En tant qu'adultes autonomes, ils doivent voir à leurs besoins fondamentaux. Plusieurs sont à la tête d'un ménage et doivent ainsi s'occuper des personnes à leur charge. C'est pourquoi un salaire minimum adéquat est essentiel pour garder ces gens au-dessus du seuil de pauvreté. Leur travail actuel est leur principale source de revenus et elle continuera de l'être, pour la plupart, pendant le reste de leur vie.

Même s'il y a eu une augmentation progressive du salaire minimum depuis 2008, il existe encore un écart important entre le salaire minimum et le revenu moyen gagné au NB tel que l'indique la figure 2.

De 2007 à 2009, il y avait un écart important dans le salaire annuel d'une personne travaillant au salaire minimum à temps partiel (30 heures) et d'une autre travaillant à temps plein (37,5 heures), par rapport au revenu annuel moyen d'un Néo-Brunswickois⁶. Ces données montrent que bien que les personnes travaillant au salaire minimum font un peu plus d'une année à l'autre, ils sont encore bien en dessous de la moyenne des gains dans la province. En fait, en 2009, une personne travaillant 37,5 heures au salaire minimum ne gagnait que 43% du revenu moyen d'un Néo-Brunswickois. Un tel écart met les travailleurs au salaire minimum à risque de devenir pauvres.



4. Le salaire minimum par rapport aux besoins fondamentaux

Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'un travailleur au salaire minimum gagne suffisamment pour combler ses besoins de base. Toutefois, pour ce faire, son taux horaire doit lui permettre d'atteindre le seuil de faible revenu (SFR), communément appelé le seuil de pauvreté. Le salaire minimum doit également être indexé de façon à maintenir le taux d'inflation.

La Banque du Canada indique que **le coût de la vie a augmenté de 9,94% entre mai 2006 et mai 2011**⁷, donc sur une période de cinq ans, et qu'il continue à grimper. Pendant quatre de ces cinq

⁵ Statistique Canada. Enquête sur la population active, 2009.

⁶ Statistics Canada. Average total income by economic family type, 2009.

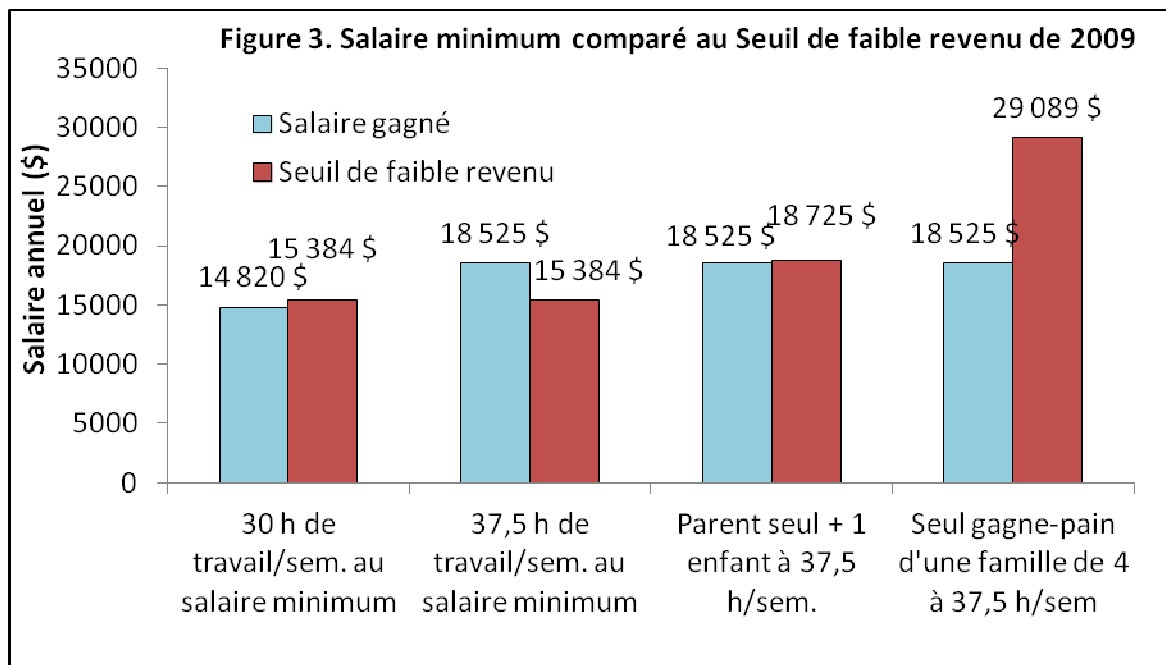
⁷ www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/

années, à savoir **entre 2006 et 2010, le coût moyen pour un panier de provisions nutritif au NB a augmenté de 21%** selon une enquête menée en 2010 par le Front commun pour la justice sociale dans 12 épiceries du NB⁸. En juillet 2011, le FCJS a refait l'enquête, cette fois auprès de 22 épiceries du NB. Les résultats indiquent que le coût d'un panier de provisions nutritif a augmenté d'un autre 5,74% en un an, à savoir entre juillet 2010 et juillet 2011. **Augmenter le salaire minimum de 9,50 \$ l'heure à \$ 10 équivaut à une augmentation de 5,2%, un pourcentage qui est inférieur à celui de l'impact actuel de l'inflation sur les prix alimentaires.**

En plus de la nourriture, le logement est également une dépense importante dans le budget d'un ménage. La Société d'hypothèque et logement du Canada indique que le **coût d'un appartement de deux chambres à coucher a augmenté de 9% de 2007 à 2010**⁹. Par ailleurs, les gens qui suivent l'évolution du coût de l'électricité ont noté que **les taux d'Énergie NB avaient augmenté de 29% de 2008 à 2010**. Ces augmentations importantes dans les coûts fixes d'un ménage sont la preuve qu'un salaire minimum d'au moins 10 \$ l'heure est nécessaire pour qu'un individu et sa famille puissent simplement garder la tête au-dessus de l'eau.

5. Salaire minimum et seuil de faible revenu (SFR)

La figure 3 présente quatre scénarios de travailleurs au salaire minimum: une personne travaillant à temps partiel à 30 heures par semaine, une personne travaillant à temps plein à 37,5 heures par semaine, un seul parent travaillant 37,5 heures par semaine et enfin, un individu étant le seul gagne-pain d'un ménage de quatre personnes et travaillant à 37,5 heures par semaine.



Statistique Canada publie régulièrement des données sur le SFR, mais il faut attendre une ou deux

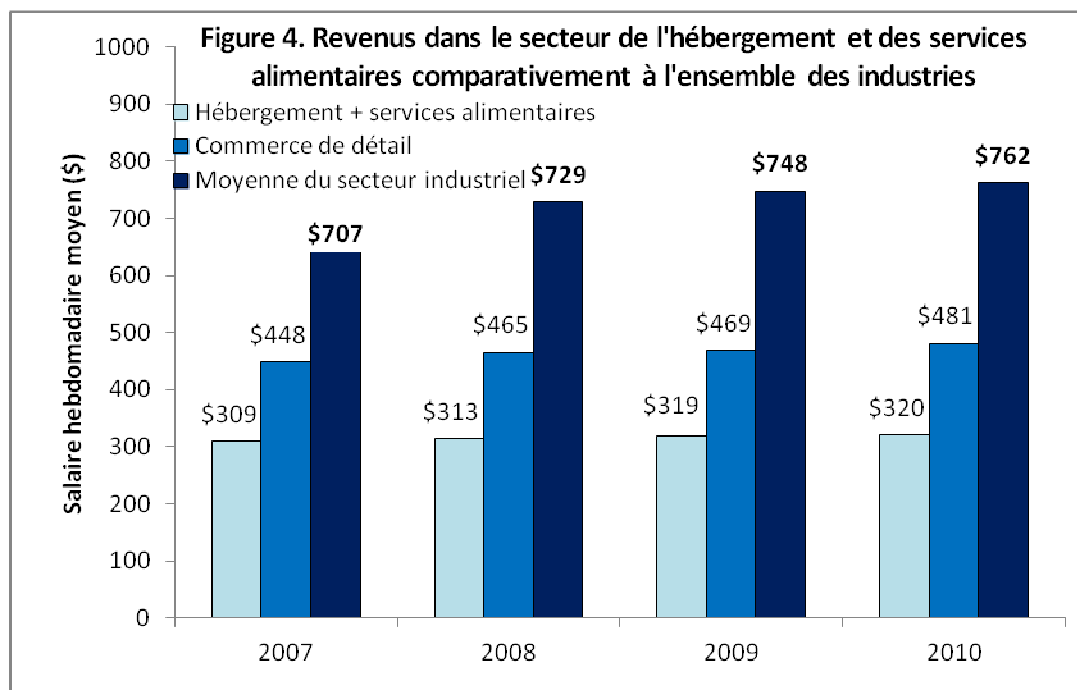
⁸ www.frontnb.ca. Répercussions de la hausse des prix de la nourriture sur les habitantes et habitants à faible revenu du Nouveau-Brunswick - septembre 2010.

⁹ Canada Housing and Mortgage Corp. Rental Market Report, 2010.

années avant de pouvoir accéder à cette information. Les données les plus récentes que nous ayons actuellement par rapport au SFR sont celles de 2009¹⁰. Cependant, en examinant ces données, nous notons que le SFR après impôt, pour une personne, a augmenté en moyenne de 130 \$ par année de 2007 à 2009. Durant la même période, il a augmenté en moyenne de 158 \$ pour un ménage de deux, de 295 \$ pour un ménage de trois et de 246 \$ pour un ménage de quatre personnes¹¹. En gardant en tête que les données du SFR qui apparaissent à la figure 3 sont faibles, on peut néanmoins constater qu'**un travailleur au salaire minimum à temps partiel qui ne travaille que 30 heures par semaine ou moins est en dessous du seuil de pauvreté**. Si on tient compte maintenant de la valeur du SFR projetée pour 2011 (15 644 \$), on arrive à la conclusion qu'il faudrait qu'un individu travaille 31,67 heures par semaine pour atteindre le seuil de pauvreté. Au salaire minimum actuel de 9,50 \$ l'heure, un travailleur au salaire minimum est au-dessus du seuil de pauvreté, à condition qu'il ou elle n'ait aucune personne à charge. Cependant, **un parent seul avec un enfant est en dessous du seuil de pauvreté de 2009**. Comme le SFR pour ce type de ménage est estimé à 19 041 \$, cela fait qu'un parent seul se situe en dessous du seuil de pauvreté de 1 722 \$. À 9,50 \$ l'heure, **le seul soutien d'un ménage gagne 18 525 \$, ce qui est bien en dessous du seuil de pauvreté fixé en 2009 à 29 089 \$**. Le gouvernement provincial a indiqué qu'environ 13 500 familles au NB gagnent moins de \$ 20 000 par année¹². Augmenter le salaire minimum à 10 \$ l'heure serait certainement bien accueilli par ces familles si elles sont sur le marché du travail.

6. Les travailleurs de l'hébergement et des services alimentaires et du commerce au détail

Au Canada, en 2009, parmi les employés qui travaillaient au salaire minimum, 92% d'entre eux œuvraient dans le secteur des services, en particulier ceux du commerce au détail ainsi que l'hébergement et les services alimentaires¹³. Cela fait qu'un très grand pourcentage de personnes sont au salaire minimum.



La figure 4 révèle qu'**au NB, les travailleurs dans l'hébergement, l'alimentation et le commerce au détail gagnent des salaires très bas par rapport à la moyenne de l'ensemble des industries**. En quatre ans, la rémunération hebdomadaire moyenne dans ces secteurs d'activité est restée la plus

¹⁰ Conseil national de bien-être social, volume N°129. Revenus de bien-être social 2009, p. A-52.

¹¹ Calculs fait avec les données du SFR après impôt pour les années 2007, 2008 et 2009 par Auréa Cormier.

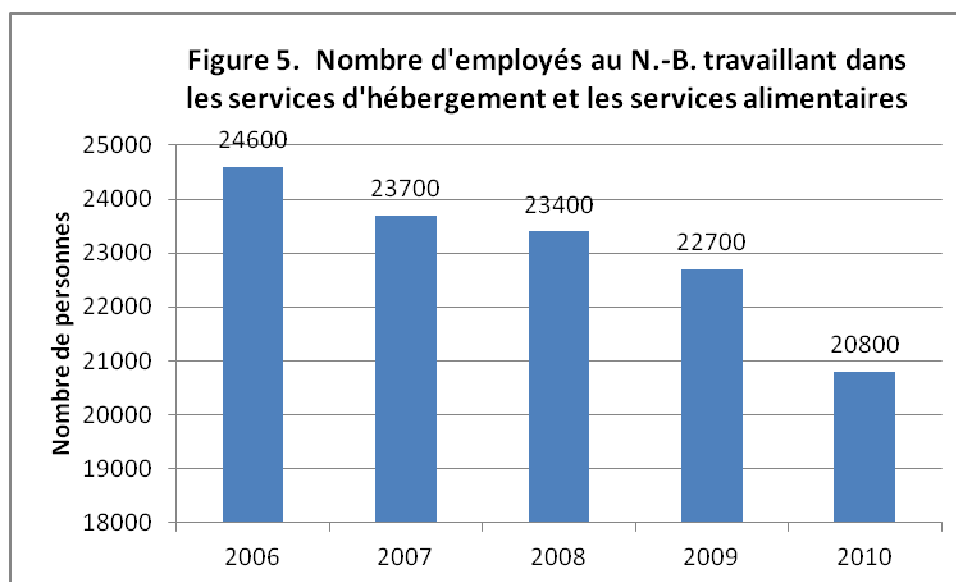
¹² Lacelle, P. Acadie Nouvelle, le 6 août 2011, p. 4.

¹³ Statistics Canada – no 75-001-X. Perspectives on Labour and Income, p. 17.

faible de tous les secteurs. En 2007, le gain moyen était un maigre 309 \$ par semaine, et en 2010, il était seulement 320 \$, soit une augmentation de seulement 11 \$ en quatre ans. Sur l'échelle des salaires, le commerce au détail est le deuxième plus bas, avec des gains hebdomadaires moyens de 448 \$ en 2007, se déplaçant légèrement jusqu'à 481 \$ en 2010, ce qui représente une augmentation de 33 \$ en quatre ans. En revanche, l'ensemble des industries, en termes de rémunération hebdomadaire moyenne, s'établit à 761,70 \$ en 2010. Un argument avancé par plusieurs, c'est que les salaires doivent être établis par rapport à la valeur du travail d'un travailleur et non en fonction de certaines circonstances, comme la situation familiale ou le coût réel de la vie. Mais les employeurs ont souvent recours à ces circonstances pour réclamer des faibles salaires. Par exemple, certains employeurs, notamment dans le secteur des services alimentaires, soutiennent qu'il faut maintenir un salaire minimum peu élevé dans ce secteur parce que leurs employés sont majoritairement des jeunes¹⁴.

7. Arguments avancés par les propriétaires de petites et moyennes entreprises qui s'opposent à des augmentations du salaire minimum

Les propriétaires d'entreprise soutiennent que des salaires plus élevés se répercuteraient par une réduction des emplois. Les chiffres démontrent en effet que le nombre de Néo-Brunswickois qui travaillent dans le service d'hébergement et de l'alimentation a diminué entre 2006 et 2010. La figure 5 en fait foi.



Plusieurs facteurs expliquent pourquoi il y a eu une diminution progressive du nombre de travailleurs dans le secteur de l'hébergement et des services alimentaires où de nombreux employés sont payés au salaire minimum.

¹⁴ Saulnier, C. 2009. Minimum wage : Staying the right decision. Canadian Centre for Policy Alternatives, Halifax Office.

a. Baisse de la demande dans l'industrie touristique

Si une grande partie des possibilités d'emploi a diminué dans les services d'hébergement et de l'alimentation au Nouveau-Brunswick, cela est dû à la diminution marquée du nombre de touristes américains qui ont traversé la frontière au NB de 2006 à 2010. Le ministère du Tourisme et des Parcs du NB a publié un rapport qui confirme cette baisse¹⁵. Cette baisse très forte dans le tourisme est illustrée à la figure 6.

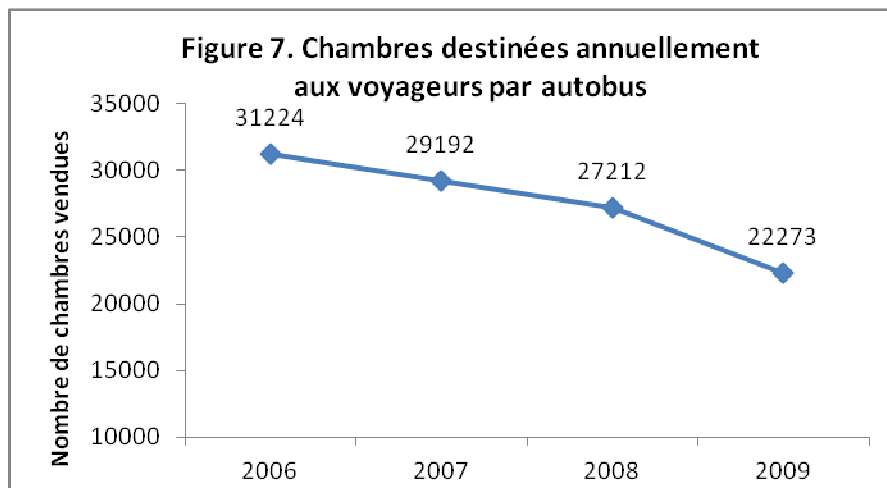
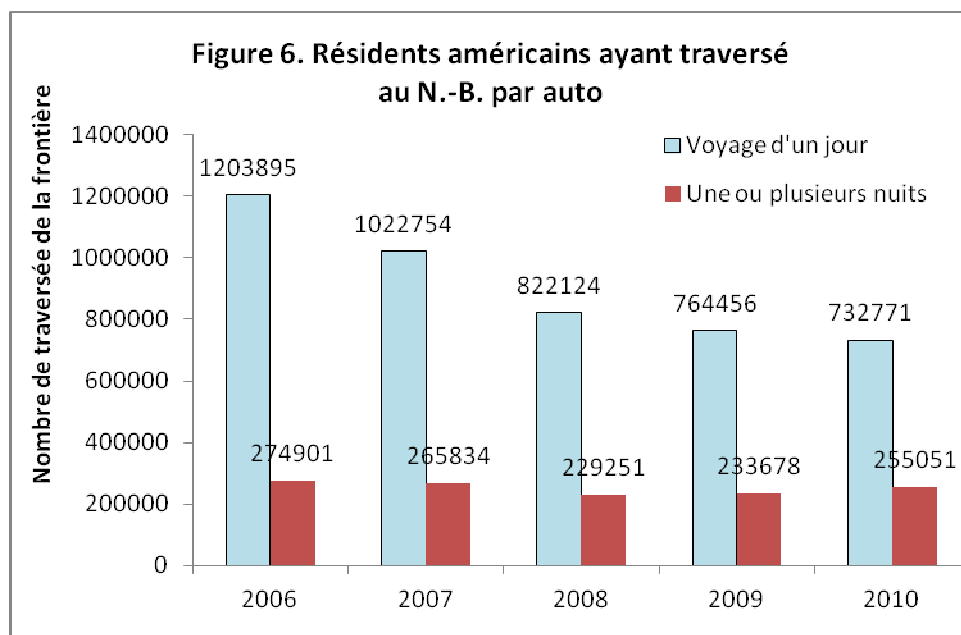
Entre 2006 et 2010, il y eut **une baisse de 39%** dans le nombre d'Américains qui ont traversé la frontière en destination du NB. Par rapport à ceux qui sont venus, 7% de moins sont restés pour une ou plusieurs nuits.

Une autre information statistique publiée par le ministère du Tourisme et des Parcs du NB est celle liée aux autobus. Il y a eu une baisse

constante du nombre de chambres destinées aux voyageurs par autobus qui est passé de 31 224 nuitées en 2006 à 22 273 en 2010, soit une baisse de 8 951 en seulement quatre ans. La figure 7 fait état de cela.

Une partie de la baisse du tourisme peut être liée à la force du dollar canadien¹⁶. En 2006, on pouvait échanger un dollar américain pour 1,35 \$ en dollars canadien. En 2010, le taux de change a été beaucoup moins favorable, le dollar américain ne valant plus que 1,03 \$ en dollars canadien. Cela a eu un effet dissuasif sur un grand nombre de touristes américains à venir au

Canada, y compris au NB. Le présent gouvernement a ajouté une taxe sur l'essence, ce qui



¹⁵ New Brunswick Department of Tourism and Park. B.B. Tourism Indicators Summary Report 2010-2011.

¹⁶ www.irs.gov/businesses/small?international/article/0,,id=206089,00.html

n'encourage les touristes à venir au NB. Tous ces facteurs ont découragé un grand nombre d'Américains à visiter le Canada, y compris le NB.

b. La crise économique de 2008

La crise économique mondiale de 2008 a affecté les habitudes de consommation de plusieurs individus au niveau international, national et provincial. La crise économique de 2008 a entraîné la perte de nombreux emplois aux Etats-Unis, au Canada et aussi au NB. Des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leur emploi. Un nombre élevé d'entre eux ont dû se résoudre à travailler à temps partiel. Certains n'étaient plus admissibles à l'assurance-emploi. Cela a eu un impact sur de nombreuses familles et sur des régions entières. Les gens avaient alors moins d'argent pour voyager, manger au restaurant, se procurer de l'essence, passer la nuit dans des hôtels ou des motels, etc. Étant donné que moins de personnes consommaient et voyageaient, cela a conduit à des pertes d'emplois pour ceux qui travaillaient dans les secteurs de services. **Les conséquences de la crise économique de 2008 se font encore sentir aujourd'hui et sont certainement responsables d'un grand nombre de pertes d'emplois dans les services d'hébergement et les services alimentaires.**

Tableau 2. Changements dans la population active au NB, ajustés en fonction des variations saisonnières, pendant les quatre années successives allant de 2007-2008 à juillet 2010-2011¹⁷.

	Juil. 2007-08	Juil. 2008-2009	Juil. 2009-2010	Juil2010-2011
Variations dans l'emploi	+2,700	-2,000	-2,100	-7,100
- Travail temps plein	+2,700	-3,100	+500	-10,100
- Travail temps partiel	0	+1,000	-2,600	+3,000

Comme le montre le tableau 2, la situation de l'emploi au NB s'est détériorée depuis la crise économique de 2008. Nous avons connu une perte importante de 3 100 emplois à temps plein entre juillet 2008 et juillet 2009. La situation de l'emploi à temps partiel n'est guère mieux. Depuis 2008, notre province a perdu un total de 11 200 emplois. **Il est donc erroné de supposer que le rattrapage de notre salaire minimum avec les autres provinces atlantiques est une cause majeure des pertes d'emplois et que par conséquent, cela a été désastreux pour notre économie.**

c. Crise dans l'industrie forestière au NB et la perte d'emploi

Au NB, ainsi que dans d'autres parties du Canada, nous avons connu une restructuration en profondeur du secteur forestier. Ce secteur de l'économie, pendant longtemps, a contribué énormément à l'économie d'un grand nombre de régions, par exemple à Miramichi, Bathurst et Dalhousie. Aujourd'hui, ce genre d'activité a pratiquement disparu. Trois usines de pâtes à Miramichi (740 travailleurs), une à Bathurst (200 travailleurs) et une à Dalhousie (350 travailleurs) ont tout simplement cessé de fonctionner.

Avec le déclin ou la fermeture de nombreuses entreprises figurant au tableau 3, des milliers de travailleurs se sont retrouvés sans emploi. **Les entreprises connexes, comme les restaurants et les hôtels, ont alors perdu une bonne partie de leur clientèle lucrative.** La province a perdu des recettes fiscales.

¹⁷ Statistics Canada, CANSIM, table 282-0087 and Catalogue N° 71-001-XIE. Last modified: 2011:08-05.

Tableau 3. Fermetures et licenciements temporaires des travailleurs affiliés avec le syndicat des Communications, de l'énergie et du papier du N.-B. (2007 à 2009).

N° du Local	Compagnie	Lieu	N° d'emplois disparus	État de la fermeture
36-G	Unipress Limited	Fredericton	5	Fermeture permanente
70	Uponor	Saint John	46	Fermeture permanente
102	Fornebu Lumber - Bathurst Sawmill	Bathurst	10	Licenciement temporaire
104	Grand Lake Timber	Chipman	30	Licenciement temporaire
113	J.D. Irving, Limited – Sawmill	Kedgwick	15	Licenciement temporaire
117, 146, 164 et 263	Abitibi Bowater	Dalhousie	350	Fermeture permanente
120	Smurfit-Stone	Bathurst	200	Fermeture permanente
144	UPM Kymmene – Blackville Sawmill	Blackville	65	Fermeture permanente
153	Shermag Inc.	St-François	188	Fermeture permanente
166	H.A. Fawcett & Son Ltd – Sawmill	Petitcodiac	97	Fermeture permanente
181	Weyerhaeuser Canada	Miramichi	140	Fermeture permanente
188	Certain Teed Gypsum	McAdam	15	Licenciement temporaire
208	Atlantic Yarns Inc.	Atholville	180	Fermeture permanente
243	P.C.I. Chemicals	Dalhousie	40	Fermeture permanente
248	Pattison Signs	Edmundston	25	Licenciement temporaire
249	Atlantic Fine Yarns	Pokemouche	200	Fermeture permanente
678-N	UPM Kymmene – Greenwood	Miramichi	100	Fermeture permanente
689	UPM Kymmene	Miramichi	500	Fermeture permanente
825	J.D. Irving, Limited – Sawmill	Clair	60	Licenciement temporaire
1309	J.D. Irving, Limited – Sawmill	Sussex	50	Licenciement temporaire
1532	Shermag Inc.	Edmundston	90	Fermeture

				permanente
--	--	--	--	-------------------

Ceci est simplement une partie d'un tableau sur l'emploi qui s'avère très sombre puisque le tableau 2 ne réfère qu'aux travailleurs syndiqués et affiliés au syndicat des travailleurs de la communication, de l'énergie et du papier. La situation globale de l'emploi a certainement été pire. Ce qui est particulier, c'est le fait que la grande majorité de ces emplois étaient dans le Nord de la province (2 178 emplois) par rapport au Sud (228 emplois). La plupart de ces emplois étaient bien rémunérés et assortis à des avantages sociaux. **Ces travailleurs et leur famille contribuaient financièrement à notre économie et certainement à la vente au détail et aux secteurs des services alimentaires et de l'hébergement. La disparition de 2 406 emplois dans notre économie a eu un impact majeur sur les petites et moyennes entreprises, bien plus qu'une petite augmentation de 0,50 \$ l'heure du salaire minimum.**

8. L'aide gouvernementale que reçoivent les petites et moyennes entreprises

Dans son budget provincial 2011-2012, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à offrir un allègement fiscal aux petites entreprises. La province réduira le taux d'imposition des petites entreprises de 5% à 4,5% à compter du 1er janvier 2012. Cet avantage fiscal est destiné aux petites entreprises qui ont un capital inférieur à 10 millions de dollars¹⁸. A la fin du mandat du gouvernement actuel, le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises aura été **réduit de 50%, c'est-à-dire qu'il aura passé de 5% à 2,5%.**

En plus de leur garantir un faible niveau d'imposition, le gouvernement du NB fournit aux petites entreprises une aide financière. L'une d'elles est le Programme de garantie de prêts aux petites entreprises qui permet aux petites et moyennes entreprises d'augmenter leur accès au crédit. Un autre est le Programme de croissance du Nouveau-Brunswick qui aide les entreprises à maintenir des emplois en fournissant un soutien dans les secteurs cibles de l'économie. Ce programme aide aussi les petites entreprises sur les plans du démarrage et de l'expansion ainsi qu'à devenir plus innovatrices et productives.

Les propriétaires de petites entreprises disposent aussi de plusieurs moyens de payer moins d'impôt que les citoyens ordinaires n'ont pas. Ils peuvent réduire leur revenu imposable en déduisant un montant pour un bureau à leur domicile et réclamer des dépenses en fait d'électricité, frais téléphoniques et factures de chauffage. Ils peuvent aussi réclamer une partie de leurs frais de déplacement, leurs frais d'automobile et leurs repas au restaurant. La TPS qu'ils paient est remboursée au complet. Aucuns autres citoyens ne jouissent des mêmes privilèges.

Le gouvernement est prêt à aider les petites et moyennes entreprises et il a déjà montré son intention de le faire. Grâce aux allègements fiscaux et au soutien gouvernemental, elles devraient être en mesure d'œuvrer dans notre économie. **Elles devraient être capables de payer leurs employés un salaire minimum décent.** En fin de compte, les travailleurs sous-payés sont ceux qui

¹⁸ Gouvernement du NB. Réduction du taux d'impôt sur le revenu des sociétés des petites entreprises – Fiche d'information. « Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés des petites entreprises s'applique actuellement à la première tranche de 500 000 \$ du revenu tiré d'une entreprise exploitée activement par une société privée sous contrôle canadien. Pour bénéficier pleinement du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés des petites entreprises, l'entreprise doit avoir un capital inférieur à 10 millions de dollars. L'avantage du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés des petites entreprises est graduellement éliminé pour les établissements dont le capital imposable se situe entre 10 millions et 15 millions de dollars. »

souffrent le plus. Ils sont au bas de l'échelle, gagnant les plus bas salaires. Ils seront ceux qui seront les plus déçus si le gouvernement du NB décide de surseoir à l'augmentation du salaire minimum en septembre 2011.

9. Conclusion

Augmenter le salaire minimum signifie que les travailleurs seront plus portés à conserver leur emploi, réduisant ainsi pour les employeurs les coûts en formation, sans compter les frais administratifs, et gagnant en retour plus de productivité. Et puis, en touchant un salaire minimum plus rémunérateur, les travailleurs pourront faire une plus grande contribution à l'économie en consommant plus de biens et de services. Finalement, en jouissant d'un meilleur niveau de vie, ils seront moins sujets à recourir aux soins de santé.

Le salaire minimum est un aspect important d'une économie dynamique en autant qu'il offre un salaire suffisant et une protection aux employés. Au contraire, lorsqu'il n'est plus en mesure de soutenir adéquatement les individus et leur famille, il ne remplit plus alors son devoir de protéger et d'assurer un niveau de vie de base.

Comme nous l'avons démontré dans ce mémoire, le salaire minimum actuel au NB est insuffisant. Il n'a jamais rattrapé la moyenne de l'Atlantique pendant neuf ans. Pourtant, dans son Plan de réduction de la pauvreté, le gouvernement avait fait de l'augmentation du salaire minimum un élément clé, justement pour éliminer la pauvreté. Une augmentation est absolument nécessaire. Le gouvernement doit maintenir en septembre 2011 l'augmentation du salaire minimum à 10 \$ telle qu'elle avait été prévue.

Dans le but d'accommoder les petites et moyennes entreprises, le gouvernement a décidé que l'augmentation du salaire minimum à 10 \$ pourrait attendre afin de leur permettre de s'adapter à l'augmentation rapide du salaire minimum qui leur a été imposée au cours des deux dernières années. **Cela dit, les travailleurs au bas de l'échelle salariale peuvent-ils vraiment attendre encore?** N'ont-ils pas attendu assez longtemps? Après leur avoir imposé un salaire minimum moyen inférieur à la moyenne en Atlantique pendant huit années, est-il raisonnable de leur dire d'attendre quand on sait que dans notre société, le coût de la vie ne cesse de grimper? Les personnes travaillant à temps plein au salaire minimum devraient normalement gagner assez d'argent pour se sortir, eux et leur famille, de la pauvreté.

Le Front commun pour la justice sociale prévoit que si le gouvernement du NB décidait de reporter à plus tard l'augmentation du salaire minimum, cela aurait un impact extrêmement négatif sur les travailleurs pauvres. Le coût des besoins essentiels liés au logement, à la nourriture, à l'électricité et au chauffage étant ce qu'il est, on se demande comment les travailleurs pauvres pourront faire face aux difficultés, l'hiver venu.